

Ministère des Soins de longue durée  
Division des opérations relatives  
aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers  
de soins de longue durée

District de London  
London (Ontario) N6A 5R2  
130, avenue Dufferin, 4<sup>e</sup> étage  
Téléphone : 800 663-3775

## Rapport public initial

|  |
|--|
| <b>Date d'émission du rapport :</b> 20 septembre 2024                |
| <b>Numéro d'inspection :</b> 2024-1089-0004                          |
| <b>Type d'inspection :</b><br>Suivi                                  |
| <b>Titulaire de permis :</b> Revera Long Term Care inc.              |
| <b>Foyer de soins de longue durée et ville :</b> Sumac Lodge, Sarnia |

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 19 septembre 2024

Les inspections concernaient :

- Plainte : n° 00124053 - Suivi n° 1 de l'ordre de conformité n° 001/2024 liée au paragraphe 82 (2) de la LRSLD (2021) - Formation.  
Échéance de la mise en conformité : 6 septembre 2024.

- Plainte : n° 00124051 - Suivi n° 1 de l'ordre de conformité n° 002/2024\_1089\_0003 relativement à l'alinéa 102 (12) 4. du Règl. de l'Ont. 246/22 - La prévention et le contrôle des infections.  
Échéance de la mise en conformité : 6 septembre 2024.

- Plainte : n° 00124052 - Suivi n° 1 de l'ordre de conformité n° 003/2024\_1089\_0003 relativement au paragraphe 252 (3) - du Règl. de l'Ont. 246/22 - Embauche du personnel et acceptation de bénévoles.  
Échéance de la mise en conformité : 6 septembre 2024.

**Ministère des Soins de longue durée**  
Division des opérations relatives  
aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers  
de soins de longue durée

**District de London**  
London (Ontario) N6A 5R2  
130, avenue Dufferin, 4<sup>e</sup> étage  
Téléphone : 800 663-3775

## Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 002 découlant de l'inspection n° 2024-1089-0003 menée par Debra Churcher (670) relativement à l'alinéa 102 (12) 4. du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 003 découlant de l'inspection n° 2024-1089-0003 menée par Debra Churcher (670) relativement au paragraphe 252 (3) du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 001 découlant de l'inspection n° 2024-1089-0003 menée par Debra Churcher (670) relativement au paragraphe 82 (2) de la LRSLD (2021)

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire (Safe and Secure Home)

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.